

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL, MERCREDI 30 MAI 2018

ORDRE du JOUR :

- **Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal**
- **Désignation d'un secrétaire de séance**
- **Délibération : attribution logement école**
- **Rentrée scolaire 2018**
- **Délibération : règlement des cimetières**
- **Délibération : tarifs jardin du Souvenir**
- **Délibération : participation pour frais de branchement réseau pluvial**
- **Participation opération "Petit patrimoine"**
- **Courrier Frapna : commune sans pesticides**
- **Demande de dérogation ADAP**
- **Bulletin municipal**
- **Questions diverses**
 - . **Demande d'un « Livres service » sur Maisonneuve,**
 - . **Acquisition remorque pour le nouveau véhicule.**

Présent(e)s :

DUJANCOURT Chantal, LEMMENS Guy, MAHEY Alain, MENU Michèle, ROCHER Michel, ROMESTANT Richard, REYNAUD Angélique.

Excusé(e)s :

CHAZALON Florence donne pouvoir à DUJANCOURT Chantal,
DALZON Michel donne pouvoir à ROCHER Michel.

Absent(e)s

DHAINE Martine, FAUGIER Christian.

Désignation d'un secrétaire de séance : DUJANCOURT Chantal.

1/ Adoption des derniers compte rendus des 2 derniers conseils municipaux : adoptés à l'unanimité.

2/ Délibération : attribution logement école :

Suite aux demandes d'attribution reçues, le choix s'est porté sur une personne seule avec 2 enfants, l'un né en 2008, l'autre en 2014. L'attribution sera confirmée, suite à l'inscription des 2 enfants à l'école de Chandolas. Accord du Conseil Municipal.

3/ Rentrée scolaire 2018 :

Monsieur le Maire informe de sa décision d'organiser une réunion avec les parents d'élèves et l'enseignante afin de faire le point sur les effectifs prévisionnels à la rentrée prochaine.
Une rencontre entre les maires de Saint Alban-Auriolles, Grospierres et Chandolas et le directeur académique des services de l'éducation nationale aura lieu à Privas le 25 juin prochain.

4/ Délibération : règlement des cimetières

Il n'existe pas de règlement de fonctionnement des cimetières sur la commune de CHANDOLAS.
Le Maire propose un projet de rédaction d'un règlement. Après débat, le conseil donne son accord. Un arrêté du maire sera pris pour l'application du règlement au 1^{er} Juillet prochain.

5/ Délibération : tarifs jardin du Souvenir

Suite accord lors du dernier Conseil, les plaques sont commandées à la marbrerie AUGUSTO et seront installées prochainement.
La gravure de la plaque (Nom, Prénom, Date de Naissance, Date du Décès) sont à la charge des familles.
Accord du Conseil Municipal.

6/ Délibération : participation pour frais de branchement réseau pluvial

Pour faire suite à une demande d'un particulier d'installer une réserve d'eau de pluie et de raccordement au

réseau pluvial de la commune au quartier de Maisonneuve, le conseil, compte-tenu des travaux en cours, donne son accord si le pétitionnaire prend en charge la totalité des frais inhérents.

7/ Infos travaux traversée de Maisonneuve, compte rendu suite réunion de chantier :

- 2/05 : sondages de la chaussée, pour connaître son état « fonctionnel ou pas »,
- 22/05 : accord du département,
- 29/05 : suite campagne d'essais non concluante, **interruption des travaux**, pour permettre au fond de forme de se stabiliser après les pluies importantes de ce dernier mois.

8/ Participation opération "Petit patrimoine

Le conseil décide d'inscrire plusieurs éléments du patrimoine local, dont l'abreuvoir de la place du village à l'opération de rénovation du « petit patrimoine » lancée par le département de l'Ardèche.

9/ Courrier FRAPNA : communes sans pesticides

Suite à la charte signée le 19/02/16 avec cet organisme, la mairie de CHANDOLAS est au niveau « 3 » et peut afficher « commune sans pesticides » sur les panneaux d'accès aux différents lieux d'entrée de l'agglomération. Le conseil demande au maire d'envisager les modalités avec l'EPTB Ardèche.

10/ Demande de dérogation ADAP :

Dossier suivi par Richard Romestant. Au vu des difficultés rencontrées dans certains endroits pour adapter l'accès au domaine public des personnes en situation de handicap, une demande de dérogation doit être adressée à la Sous-Préfecture.

Accord du Conseil Municipal pour cette demande.

11/ Bulletin Municipal :

Le maire informe le conseil de l'avancement de la rédaction du prochain bulletin municipal qui paraîtra en juin.

12/ Demande d'un « Livres service » sur Maisonneuve :

Suite à une sollicitation pour l'installation d'un endroit de dépôt de livres en libre-service sous le porche de l'église de Maisonneuve, le conseil donne un avis favorable mais dans un autre endroit de la commune.

13/ Achat d'une remorque pour le véhicule électrique :

Le dossier "achat du véhicule électrique" est suivi par Michel Dalzon. Il est envisagé d'acquérir une remorque. Après présentation de deux devis, le maire est autorisé à passer commande auprès du fournisseur le moins disant.